

DELIBERATION

OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2024

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 mars 2025 dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 18 décembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

REU
05.05.25
17h00

OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 18 décembre 2024

Le 28 mars 2025, à 14 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de Monsieur Didier REAULT (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Eric VIDAL

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT
Mme Clotilde MADELEINE

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- M. Jérôme BERNARD
- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL

**SYNDICAT MIXTE
PROVENCE FLUVIALE**

RECUE
05.05.25
PRF.13

COMITE SYNDICAL

18 décembre 2024

COMPTE RENDU

RECUE

Le 18 décembre 2024, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PROJ

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix)

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix)

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix)

Représentant de la Commune de Martigues

- Mme Sophie DEGIOANNI (1 voix)

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON (3 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON
- M. Didier REAULT

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2024

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – Modification du règlement intérieur

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 18 décembre 2024, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver la modification du règlement intérieur figurant en annexe au rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Budget primitif 2025

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 18 décembre 2024, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2025 ;
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette M57 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE